

Subventions diverses à des associations sportives

M. l'Adjoint BONTEMPS, Rapporteur : La Commission des Sports, réunie le 27 novembre 2007, propose la répartition des subventions suivantes :

1. Programme « animations sportives »

Association Sports Extrêmes Besançon (ASEB) : Animation Vital'Sport Toussaint	350 €
PSB Judo : Animation Vital'Sport Toussaint	280 €
Vesontio Sports Vacances : coordination projets vacances	1 500 €
Besançon Skating Club (BSC patinage/hockey) : 2 ^{ème} versement d'aide à l'emploi d'éducateur	3 000 €

La dépense totale de **5 130 €** sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.40/6574.4825 CS 20300.

2. Programme « manifestations sportives » et subventions exceptionnelles

ASPTT Athlétisme : Corrida de Besançon - 2 décembre 2007	1 000 €
Besançon Gymnastique Rythmique : Championnat de France des ensembles 16-17-18 mai 2008 - 1 ^{er} acompte	1 500 €

La dépense totale, soit **2 500 €**, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.40.6574.4822/20300 abondé par un virement en provenance du chapitre 65.40.6574.4823/20300 pour un montant de **700 €**.

3. Programme « Sport amateur »

Pétanque Franc-Comtoise : Rectificatif sport amateur - complément	300 €
--	-------

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.40.6574.4823/ 20300.

4. Programme « Sport de haut niveau »

Ligue de Franche-Comté de tennis : Open de Besançon - 16 au 24 février 2008	25 000 €
Orientation Team Besançon : Rectificatif Contrat Développement Sportif - complément	1 000 €

La dépense totale, soit **26 000 €**, sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 65.40.6574/4824/20300 abondé par trois virements en provenance des chapitres :

- 65.40.6574.4825/20300 pour un montant de **4 800 €**
- 65.40.6574.4826/20300 pour un montant de **4 500 €**
- 65.40.6574.4823/20300 pour un montant de **689 €**.

Le Conseil Municipal est invité à décider l'attribution de ces diverses subventions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 14 décembre 2007.